



Mairie de BIRAN

COMPTE RENDU SÉANCE du 11 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de BIRAN, se sont réunis à 20 h 30 à la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 mai, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : DELIGNIERES Patrick, Jean-Raymond SILLIERES, SAINTE FOIE Lydia, MARTIN Michèle, Jacques Michel VAISSE, CARTAUD Gérard, LEVALLOIS Rémi, MACARY Claude ;

Excusé (e)(s) : - Cathy GIRARD ;

Absent : DUFFORT Christopher ; Cécile GUICHARD

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Lydia SAINTE FOIE, est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du compte rendu du 13 avril 2023 ;

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Projets et réalisation 2023

Entretien des chemins communaux : l'étude et le chiffrage sont en cours avec le consultant du syndicat de voirie, des arbitrages seront rendus obligatoires, du fait de l'augmentation des coûts de ce poste de dépense.

Cour d'école : Lundi 15, visite de l'architecte pour faire un point sur l'étude afin de préparer les demandes de subventions et les critères des appels d'offre. Les demandes de subventions doivent être déposées au plus tard entre les mois de septembre et de novembre.

Monsieur le Maire informe le conseil que la tour clocher à l'entrée du village se dégrade de plus en plus. Des pierres tombent au risque de blesser quelqu'un, il propose de contacter l'architecte des bâtiments de France pour dans un premier temps étudier les mesures qui peuvent être mises en place afin de sécuriser le site, puis dans un deuxième temps les travaux qui seraient réalisables.

3. Questions diverses

Monsieur le Maire informe que des visites sont programmées pour la location des appartements communaux qui sont libres. En ce qui concerne le studio une personne de Biran souhaite prendre ce



Mairie de BIRAN

bien en location afin d'y effectuer une garderie d'enfant, pour cela une demande d'agrément est en cours.

Suite aux différents aléas climatiques des arbres en mauvais état menacent de tomber, des travaux d'abattage doivent être réalisés, compte tenu de la spécificité de ces travaux il semble préférable de faire appel à un élagueur professionnel.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h10.

La date du prochain conseil municipal : est fixée au 15 juin.

Le Maire,

Patrick DELIGNIERES.